



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري  
Haut Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > La Présidente de la HACA reçoit le Directeur Général de l'ANRT

[A \[1\]](#) [+A \[1\]](#)



## La Présidente de la HACA reçoit le Directeur Général de l'ANRT

29 sep 2017

Madame La Présidente de Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle accompagnée des Conseillers Mme. Rabha Zeidguy et MM. Faouzi Skali, Mohamed Abderahim, Bouchaib Ouabbi Et Talaa Saoud Alatlasi et des Directeurs concernés de la DGCA a accueilli le lundi 25 septembre 2017, M. Az-El-Arabe HASSIBI, Directeur Général de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT) accompagné de M. Sidi Mohammed DRISSI MELYANI, directeur technique.

Dans une allocution de bienvenue, Mme Lemrini a rappelé, outre le contexte de cette rencontre marqué par prochaine révision du Plan National des Fréquences (PNF), la qualité des relations entre les deux institutions et le processus en cours en vue de leur consolidation dans le respect de leurs missions et attributions respectives et l'esprit citoyen partagé.

A cette occasion, M. DRISSI a présenté le projet de révision de l'édition de 2013 du PNF conformément aux dispositions du décret n°02-16-800 du 28 septembre 2016, fixant les conditions d'élaboration et de mise à jour du PNF. Après avoir rappelé les modalités d'attribution des bandes

de fréquences radioélectriques aux services de radiocommunication au niveau international et national, M.DRISSI a précisé, que l'actualisation du PNF a été effectuée à l'occasion des mises à jour apportées au Règlement des Radiocommunications par la Conférence Mondiale des Radiocommunications de 2015, organisée par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), et dont les actes finals sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Par la suite, les principales modifications contenues dans le projet du PNF établi par l'ANRT ont été exposées, particulièrement, une proposition relative au statut de la bande de fréquences 694-790 MHz (bande 700) utilisée par la radiodiffusion, qui a suscité un fructueux échange entre les représentants des deux institutions.

Cette réunion a été marquée, également, par des discussions sur les modalités de consolidation de la collaboration HACA-ANRT, notamment :

1. L'intégration d'indicateurs sur l'accès des citoyens à l'audiovisuel numérique, dans l'enquête réalisée par l'ANRT sur les TIC (technologies de l'information et de la communication) au Maroc, au titre de l'année 2017. Ces indicateurs permettront à la HACA d'anticiper les réponses à un certain nombre de questions relatives au secteur et au marché de l'audiovisuel au Maroc.
2. La refonte de la convention et les procédures encadrant les relations HACA-ANRT depuis 2005, de façon à l'homogénéiser avec la nouvelle conjoncture, tant sur le plan réglementaire que technologique.

A la fin de cette réunion, les deux parties se sont dites satisfaites quant aux résultats des chantiers évoqués qui permettront de consolider davantage les liens entre les deux régulateurs.

Madame la Présidente de la HACA et Monsieur le Directeur Général de l'ANRT, se sont dits, également, confiants que cette collaboration contribuera au positionnement du Maroc en matière de régulation des secteurs de la communication audiovisuelle et des télécommunications.



[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>